

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ulric, tenue le 15 janvier 2018 à 19 h 30 au 130, avenue Ulric-Tessier à Saint-Ulric.

Sont présents les conseillers(ères) : Annie Bernier, Nancy Paquet, Jean-François Caron, Michel Caron, Steve Bernier et formant quorum sous la présidence de Monsieur Pierre Lagacé, maire.

Est absent : M. Gaétan Bergeron

Madame Louise Coll, directrice générale\secrétaire-trésorière fait fonction de secrétaire.

**1-OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 30.

**2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2018-01**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 4 décembre 2017
4. Adoption du procès-verbal du 14 décembre 2017
5. Adoption des comptes du 1er décembre 2017 au 15 janvier 2018
6. Paiement des dépenses incompressibles pour l'année 2018
7. Contrat de travail « Directrice générale » Mme Louise Coll
8. Contrat de travail « Coordonnateur municipal » M. Olivier Garot
9. Contrat de travail « Animatrice en loisirs » Mme Chantal Poirier
10. Adoption du règlement 2017-275 fixant le taux des taxes foncières générales et spéciales et les différents tarifs de l'année financière 2018 pour la Municipalité de Saint-Ulric
11. Résolution mandatant le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du code municipal
12. Liste des comptes de taxes à recevoir au 31 décembre 2017
13. Dépôt d'une demande d'aide financière au programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV- Agrandissement du centre des loisirs
14. Prolongation du suivi hebdomadaire -SMI performance
15. Autorisation pour la tenue d'un évènement cycliste
16. Caractérisation phase II Lac-des-Iles et Minouche– OBVNEBSL
17. Programme de Patrimoine Canada – Comité culturel 150<sup>ème</sup>
18. Offre d'emploi - préposé responsable des parcs
19. Ajout d'un lampadaire- rue de la Croix
20. Dépôt d'une demande d'aide financière « Emploi d'été Canada » Prévention incendie
21. Déclaration commune- Forum des communautés forestières
22. Milieux humides- financement des nouvelles responsabilités
23. Questions diverses
24. Période de questions réservée au public;
25. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Michel Caron  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 DÉCEMBRE 2017**

**2018-02**

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver et d'adopter le procès-verbal du 4 décembre 2017 .

ADOPTÉE

#### **4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 DÉCEMBRE 2017**

**2018-03**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver et d'adopter le  
procès-verbal du 14 décembre 2017 .  
ADOPTÉE

#### **5- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2017 AU 15 JANVIER 2018**

**2018-04**

Il est proposé par Madame Nancy Paquet  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que le paiement des  
comptes du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 15 janvier 2018 soit autorisé pour un  
montant total de 177 619.31\$.  
ADOPTÉE

#### **6- PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2018**

**2018-05**

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ère) que la directrice  
générale\secrétaire-trésorière soit autorisée à acquitter les dépenses  
incompressibles pour l'année 2018 afin d'en respecter les dates  
d'échéance.

#### **7- CONTRAT DE TRAVAIL « DIRECTRICE GÉNÉRALE » MME LOUISE COLL**

**2018-06**

Considérant les articles 4.1 et 4.1.1. du contrat de travail de la directrice  
générale signé le 1<sup>er</sup> janvier 2007;  
Considérant le surplus de travail et de responsabilité depuis ses dix  
dernières années;  
Il est proposé par Monsieur Michel Caron  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'ajouter au contrat de  
travail de la directrice générale l'addenda suivant :  
augmentation salariale de 2% annuel, 40 hrs\sem  
ajustement salarial de 2% pour l'année 2018  
allocation de 25.00\$ par semaine pour l'utilisation de son véhicule sur le  
territoire de la Municipalité de Saint-Ulric à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.  
ADOPTÉE

#### **8- CONTRAT DE TRAVAIL « COORDONNATEUR MUNICIPAL » M. OLIVIER GAROT**

**2018-07**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du  
contrat de travail;  
CONSIDÉRANT que Monsieur Olivier Garot accepte le contrat tel que  
présenté le 10 janvier 2018;  
Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron  
ET RÉSOLU d'autoriser Monsieur Pierre Lagacé, maire et Madame Louise  
Coll, directrice générale à signer le contrat de travail avec Monsieur  
Oliver Garot pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ulric.  
ADOPTÉE

#### **8- CONTRAT DE TRAVAIL « ANIMATRICE EN LOISIR » MME CHANTAL POIRIER**

**2018-08**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du contrat de travail;  
CONSIDÉRANT que Madame Chantal Poirier accepte le contrat tel que présenté le 10 janvier 2018;  
Il est proposé par Madame Nancy Paquet  
ET RÉSOLU d'autoriser Monsieur Pierre Lagacé, maire et Madame Louise Coll, directrice générale à signer le contrat de travail avec Madame Chantal Poirier pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ulric.  
ADOPTÉE

**10- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO : 2017-275 FIXANT LE TAUX DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES ET LES DIFFÉRENTS TARIFS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2018 POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC**

**2018-09**

Attendu que le conseil doit fixer le taux des taxes foncières générales et spéciales et les différents tarifs de l'année financière 2018;

Attendu qu'un avis de motion de ce règlement ainsi qu'une présentation de ce dernier a été donné par le conseiller, Monsieur Jean-François Caron à la séance extraordinaire du budget 2018, tenue le 14 décembre 2017;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier  
Appuyé par Madame Annie Bernier  
et résolu que le règlement 2017-275 soit adopté et que le conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1 :**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 :**

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 0.9909\$/100 \$ pour l'année 2018 conformément au rôle d'évaluation en vigueur le 1er janvier 2018.

**ARTICLE 3 :**

Les taux des taxes foncières spéciales ci-dessous sont fixés pour l'année fiscale 2018 conformément au rôle d'évaluation en vigueur le 1er janvier 2018 :

Taxe foncière spéciale «assainissement», règl. 2003-34 :  
0.0027\$\100\$

Taxe spéciale sur les lots 18-D-2 à  
28-4 du rang 3 (chemin du Chômage) 0,23 \$/100 \$

**ARTICLE 4 :**

Les tarifs de compensation "aqueduc et égouts et assainissement des eaux" sont fixés comme suit :

4.1 Aqueduc seulement : 230 \$/unité

- |     |   |   |                 |
|-----|---|---|-----------------|
| 4.2 | Aqueduc et égouts   | : | 385 \$/unité    |
| 4.3 | Prolongement aqueduc seulement, service de la dette,<br>règlement 2003-34                 |   | 0,4670 \$/unité |
| 4.4 | Prolongement aqueduc et égouts, assainissement,<br>service de la dette, règlement 2003-34 |   | 12,84 \$/unité  |
| 4.5 | Assainissement des eaux, coûts d'opération  |   | 45,00 \$/unité  |

Pour les tarifs mentionnés à 4.3, 4.4 et 4.5, les unités de bases utilisées sont celles déterminées au règlement numéro 2003-34.

**ARTICLE 5 :**

Le tarif de compensation pour la cueillette, le transport et la destruction des ordures ainsi que la cueillette et le tri des matières recyclables est fixé à  
 170 \$/unité Résidence  
 170\$/unité Ferme  
 300\$/unité commerce

Le tarif de compensation pour le transport et la destruction des ordures est fixé à 85\$/unité Chalet

**ARTICLE 6:**

Le tarif de la licence pour les chiens est fixé à 15 \$ par chien.

Cette taxe est indivise, c'est-à-dire qu'aucun remboursement n'est effectué et aucune diminution n'est accordée dans le cas où un propriétaire n'a pas un chien pendant toute l'année.

**ARTICLE 7:**

Le taux d'intérêt pour tous les comptes dus à la Municipalité est fixé à douze pour cent (12 %) l'an pour l'exercice financier 2018.

**ARTICLE 8:**

La directrice générale\secrétaire-trésorière est par les présentes autorisée à préparer immédiatement le rôle de perception de l'année 2018 et à y inscrire toute taxe due et exigible en vertu des règlements municipaux et est autorisée à percevoir toutes ces taxes de la manière prévue par la loi.

**ARTICLE 9:**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉE

**11- RÉOLUTION MANDATANT LE MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL**

**2018-09**

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

**IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR MICHEL CARON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)**

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité de Saint-Ulric.

ADOPTÉE

**12- LISTE DES COMPTES DE TAXES À RECEVOIR AU 31 DÉCEMBRE 2017**

La directrice procède au dépôt de la liste des comptes de taxes à recevoir au 31 décembre 2017.

**13- DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES- PHASE IV**  
Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV

**2018-09**

il est proposé par Monsieur Jean-François Caron et résolu à l'unanimité des conseillers(ères);

- **QUE** la Municipalité de Saint-Ulric **autorise la présentation du projet d'agrandissement du centre des loisirs au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;**
- **QUE soit confirmé l'engagement de** la Municipalité de Saint-Ulric **à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;**
- **QUE** la Municipalité de Saint-Ulric **désigne** Madame Louise Coll, directrice générale **comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.**

ADOPTÉE

#### **14- PROLONGATION DU SUIVI HEBDOMADAIRE – SMI PERFORMANCE**

**2018-10**

Considérant que le contrat de service en gestion de la performance organisationnelle se termine le 3 janvier 2018;

Considérant les gains obtenus durant la saison estivale;

Il est proposé par Madame Annie Bernier

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères),

D'autoriser la continuité du suivi hebdomadaire effectué par les experts de SMI Performance pour la saison hivernale d'une durée de treize semaines au montant de 650.00\$+taxes.

ADOPTÉE

#### **15- AUTORISATION POUR LA TENUE D'UN ÉVÈNEMENT CYCLISTE**

**2018-11**

Considérant la demande d'autorisation pour la tenue d'un événement cycliste « Au tour des jeunes Desjardins Bas-Saint-Laurent qui aura lieu du 20 au 22 mai 2018;

Considérant que 200 jeunes de 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire des commissions scolaires de Kamouraska-Rivière-du-Loup, du Fleuve-et-des-Lacs, des Phares et des Monts-et-Marées vont y participer;

Considérant que les participants seront escortés par des véhicules munis de gyrophares;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Ulric félicite les organisateurs de l'évènement,

autorise la circulation des cyclistes telle que le trajet proposé, le mardi 22 mai 2018;

et nomme Madame Chantal Poirier, personne-ressource pour la Municipalité de Saint-Ulric.

ADOPTÉE

#### **16- CARACTÉRISATION PHASE II , LAC-DES-ILES ET MINOUCHE DE L'ORGANISME DES BASSINS VERSANTS DU NORD-EST DU BAS-SAINT-LAURENT**

**2018-12**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la documentation concernant le projet de caractérisation phase II du Lac-des-Iles et Minouche;

Considérant que la Municipalité de Saint-Ulric n'a pas le budget nécessaire pour autoriser ce projet;

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de

Saint-Ulric informe l'organisme des bassins versants du nord-est du Bas-Saint-Laurent qu'elle ne peut y donner l'aide financière nécessaire à la

réalisation de leur projet de caractérisation phase II pour les résidences du Lac-des-Iles et Minouche.

ADOPTÉ

**17- PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE PATRIMOINE CANADA – COMITÉ CULTUREL DE SAINT-ULRIC**  
**COMMÉMORATIONS COMMUNAUTAIRES – DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS PAR LE BIAIS DES ARTS ET DU PATRIMOINE**

**2018-13**

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères)

- **QUE** la Municipalité de Saint-Ulric **appuie le Comité Culturel dans sa demande au programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine;**
- **QUE** la Municipalité de Saint-Ulric **autorise le projet de legs de dix tableaux de peinture;**
- **QUE** la Municipalité de Saint-Ulric **confirme sa participation financière au montant de 10 000\$ en espèces et au montant de 15 220\$ en nature;**
- **QUE** la Municipalité de Saint-Ulric **désigne** Madame Louise Coll, directrice générale **comme personne représentant la Municipalité de Saint-Ulric dans le projet mentionné ci-dessus.**

ADOPTÉE

**2018-14**

**LEGS – VIRE-VENTS ET CHASSE GALERIE**

Il est proposé par Monsieur Michel Caron et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) de refuser le 2<sup>ème</sup> Legs de Vire-Vents et chasse-galerie.

ADOPTÉE

**18-OFFRE D'EMPLOI “ PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES PARCS”**

**2018-15**

Il est proposé par Madame Nancy Paquet et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la directrice générale à publier une offre d'emploi pour l'engagement d'un ou d'une préposée à l'entretien des parcs pour une période de dix-huit semaines au salaire selon l'échelle salariale en vigueur.

ADOPTÉE

## **19- AJOUT D'UN LAMPADAIRE – RUE DE LA CROIX**

**2018-16**

Il est proposé par Madame Annie Bernier et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'achat d'un lampadaire DEL et l'installation de ce dernier à l'entrée ouest de la rue de la Croix.

ADOPTÉE

## **20- DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE « EMPLOI D'ÉTÉ CANADA » PRÉVENTION INCENDIE**

**2018-17**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser Madame Louise Coll, à déposer une demande d'aide financière au programme Emploi d'été Canada pour l'engagement d'un responsable en prévention incendie.

ADOPTÉE

## **21- DÉCLARATION COMMUNE – FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES**

**2018-18**

**CONSIDÉRANT QUE** les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

**CONSIDÉRANT QUE** les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

**CONSIDÉRANT QUE** le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

**Il est proposé par Monsieur Steve Bernier**

**D'APPUYER** la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017 ;

**DE DEMANDER** à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;

**DE TRANSMETTRE** cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

ADOPTÉE

## **22- MILIEUX HUMIDES- FINANCEMENT DES NOUVELLES RESPONSABILITÉS**

**2018-19**

**CONSIDÉRANT QUE** la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure



gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

**CONSIDÉRANT** la sanction le 16 juin 2017 de la *Loi n° 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* par le gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

**CONSIDÉRANT** que la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques;

**CONSIDÉRANT** l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;

**CONSIDÉRANT** qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;

**CONSIDÉRANT QUE** les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi n° 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec.

**Il est proposé par Madame Nancy Paquet  
Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères)**

**DE DEMANDER** au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi;

**DE DEMANDER** au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides;

**DE DEMANDER** demander au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques;

**DE DEMANDER** au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la *Loi n° 132* pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;

**DE DEMANDER** à l'ensemble des MRC du Québec d'adopter et de transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

## **22- QUESTIONS DIVERSES**

## **23- PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Il y a eu une période de questions réservée au public.

**2018-20**

**24-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé,  
il est proposé par Madame Annie Bernier  
et RÉSOLU que la séance soit close à 19h51min.  
ADOPTÉE

*Je Pierre Lagacé, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*

---

Louise Coll, GMA  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

---

Pierre Lagacé, maire

